FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports
Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN
Mail cr-occitanie@petanque.fr

Comité Régional Occitanie

ARIÉGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÉRE – HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

COMPTE-RENDU COMITE DIRECTEUR

CODIR N°1 : dimanche 15 décembre 2024
Hôtel IBIS ROUGE
50 route de Saint-Martial - 82000 MONTAUBAN

Présents :

RICARD Francis	CD31	DURAND Ludovic	CD48
BAGINSKI Sandrine	CD46	ENJALBERT Gilles	CD12
BEX-GRAMOND Marielle	CD46	FABRE Marc	CD81
CARO Louidgi	CD34	GRAMOND Christian	CD46
CHEVASSU Jean-Marie	CD11	LACASSIE Marie-Luce	CD65
CHOPIN Claudine	CD66	LE MANACH Raymond	CD31
CLEMENT Franck	CD82	NOGARET Marc	CD12
CORBI Paul	CD31	SARRAU Claude	CD32
DONNADIEU Alain	CD30	VIDAL Jean-Jacques	CD66

Absent excusé : SOUQUE David CD09

Ordre du jour :

1. Election du Bureau Directeur et des différentes Commissions (cf. Point 5)
2. Information donnée quant à une future AG extraordinaire (modification de l'article 30 des statuts)
3. Validation du maintien de l'adresse du siège social du CRO à Montauban
4. Validation du changement de domiciliation bancaire
5. Rôle et composition des Commissions
6. Championnats régionaux
7. Formations
8. Finances : comptabilité et défraiements
9. Questions diverses

Discours d'investiture du Président.
Explication donnée sur la modification des statuts ayant eu lieu quelques semaines auparavant pour passer de 16 membres à 19. Cela étoffe le groupe pour travailler ensemble, en Commissions, et être force de propositions. Présentation des prochains travaux.

1. Validation du Bureau Directeur : sur proposition du Président

Francis Ricard	Président	Paul Corbi	Trésorier Général
Louidgi Caro	Vice-Président délégué	Raymond Le Manach	Trésorier adjoint
Marie-Luce Lacassie	Vice-Présidente	Christian Gramond	Secrétaire Général
Marc Nogaret	Vice-Président	Marielle Bex-Gramond	Secrétaire adjointe

2. AG extraordinaire en prévision pour 01 ou 02/2025 :
Modification de l'article 30 des statuts actuels
« L'exercice comptable du Comité Régional est fixé du 16 novembre au 15 novembre »

Proposition : L'exercice comptable serait clôturé au 31/10 afin de permettre de préparer l'AG suivante avec un relevé de compte d'un mois entier

Si le budget prévisionnel venait à être modifié après le travail des commissions lors du CoDir de janvier, il pourrait être présenté pour validation

Rappel des AG :

AG FFPJP : 2ème week-end de décembre (12 et 13 décembre 2025)

AG CRO : 1er week-end de décembre (6 et 7 décembre 2025)

La clôture de l'exercice comptable sera faite au 31/10 ainsi que le Bilan financier. Devront être intégrés dans l'exercice comptable de l'année réalisée tous les frais estimés des CRC jusqu'au 31/12

Les CD doivent avoir fait la leur avant celle du CRO

3. Siège social

Le président propose que l'adresse du Siège social soit maintenue à Montauban en raison des facilités d'accès aux locaux et du fait du maintien de l'emploi de la secrétaire administrative mise à disposition par le CD du Tarn-et-Garonne

Proposition acceptée à l'unanimité

Adresse :

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly

82000 MONTAUBAN

4. Domiciliation bancaire

Le Président demande à changer la domiciliation bancaire du Crédit Mutuel de Montauban à Colomiers, du fait que le trésorier élu réside dans le 31.

Proposition acceptée à l'unanimité

RV pris pour le 18/12 afin d'engager les démarches.

5. Rôle et composition des Commissions :

5.1. Commission de surveillance des élections 2025-2028 :

Responsable : Denis Stiback

Membres : Jean-Pierre Boulet et Paul Filbet

5.2. Commission des Finances, partenariat et relations Collectivités locales :

En appui des trésoriers du CRO, Paul Corbi et Raymond Le Manach,

Responsable : Franck Clément

Membre : Ludovic Durand, Marc Fabre, Marie-Luce Lacassie.

et Bruno Picazo (extérieur) pour les collectivités territoriales

En partenariat : Alain Godard offrira 30 paniers gastronomiques d'une valeur de 60€, à chaque championne ou champion de Région pour 2025.

28 paniers Godard en 2026, puisqu'il n'y a pas de championnat de Tir.

Concernant les vérificateurs aux comptes, Jean-Paul Buri, trésorier du CD46, est validé.

Mickael Harivel (trésorier du CD81) est proposé et devra être validé lors du prochain CoDir en janvier 2025. Il manque 2 suppléants.

5.3. Commission des statuts et règlements :

Elle devra mettre les textes régionaux en conformité avec le National. Mettre à jour le RI et/ou les statuts lors des changements validés par l'AG.

Responsable : Marielle Bex Gramond

Membres : Raymond Le Manach et Claude Sarrau

5.4. Commission de Discipline :

Elle est indépendante, et elle devrait statuer pour les infractions de catégorie 5 et plus du code de discipline alors que les Comités traiteront les fautes de catégories 3 et 4

Elle sera composée de 15 personnes qui seront sollicitées en tenant compte du lieu de l'infraction

Président : Yves Cazorla
Instructeur : Christian Dairou
1 représentant par CD, hors responsables des commissions départementales des commissions de discipline ; Il n'est pas obligatoire d'être élu dans un CD ni d'être licencié

Prévoir d'envoyer un fichier à chaque département pour collecter les coordonnées nécessaires
Prévoir également une formation de ces 15 personnes + les 13 responsables de chaque commission départementale

5.5. Commission d'arbitrage

Elle assure la désignation des arbitres pour les finales CRC, les concours et championnats régionaux. En CRC, et dans la mesure du possible, il serait opportun que l'arbitre désigné n'appartienne pas à un des 8 clubs en compétition et cela pour chacun des plateaux. Il devrait en être de même pour le délégué. Elle est chargée de la formation et des examens d'arbitres.

Responsable : Jean-Jacques Vidal
Membres : un représentant par CD, dans l'idéal le responsable départemental de chaque commission d'arbitrage

Prévoir d'envoyer un fichier à chaque département pour collecter les coordonnées nécessaires

5.6. Commission des Jeunes :

Elle supervisera toutes les compétitions Jeunes
Les responsables apporteront les souhaits du CRO et feront le lien

Elus responsables : Marc Nogaret (non éducateur) et Alain Donnadieu
+ les 13 représentants désignés par leur CD d'appartenance

5.7. Commission Féminines :

Elle devra mettre en place un ou des projets pour permettre le développement de la Pétanque et du Jeu Provençal chez les féminines.
Responsable : Claude Sarrau
Membres : 13 représentants des CD
Il est précisé que les commissions féminines n'existent pas dans tous les CD

5.8. Commission Compétitions :

Si en 2026, le choix de ventilation des équipes devait être proposé différemment, il faudra le revoir. En cas de besoin de finances supplémentaires, il faudra l'étudier puis voir comment cela peut être réalisable (augmentation du prix de l'engagement, des licences, …?)

Pour 2025, on ne change pas ce qui a été acté, à savoir
5 compétitions en CRC :

- 2 div en Open = 1ère à 32 équipes ; 2nde à 40 équipes
- 1 div en Féminin à 40 équipes
- 1 div en Vétérans à 40 équipes
- 1 div en Jeu Provençal à 32 équipes
- + les Jeunes (gestion par la C° Jeunes)

Responsable : Christian Gramond
Membres : Louidgi Caro (34), Claudine Chopin (66), Gilles Enjalbert (12), Claude Sarrau (32), David Souque (09) + un représentant des 8 CD restants

En CRC, le point noir c'est le suivi des listes qui doivent être tenues avec rigueur. Il faudra absolument le rappeler aux CD et à leur responsable de commission.

Prévoir d'envoyer un fichier aux 8 départements pour collecter les coordonnées nécessaires

5.9. Commission des Suivis des Régionaux et Nationaux :

Elle devra suivre les rapports rendus : la répartition des prix, les problèmes éventuels…
Si le rapport montre des anomalies importantes, l'organisation du concours à N+1 pourrait être soumise à des recommandations du CRO et en cas de non-respect, le concours serait alors supprimé à N+2.
Le Président demande un arbitrage quant aux concours géographiquement proches, régionaux ou nationaux et un regard sur la répartition des prix.

Contrôleurs : Louidgi Caro, Marc Fabre et Marc Nogaret

5.10. Commission Logistique et Hébergement :

Elle aura la charge des réservations hôtelières :

. Pour les équipes qualifiées aux championnats de France pour lesquels elle devra assurer la réservation de la restauration
. A l'occasion des réunions des Comités Directeurs pour lesquels elle devra assurer la réservation de la restauration également
. Pour les Commissions seulement si cela devait être nécessaire.

Responsable : Jean-Marie Chevassu
Membre : Marie-Luce Lacassie et Claude Sarrau

5.11. Commission Récompenses et Habillement :

Habillement sportif des membres élus du CRO ; il est prévu 2 polos et une veste à capuche
Habillement des équipes qualifiées pour les championnats de France à voir à Narbonne (adultes et jeunes)
Achat de récompenses attribuées par le CRO avec un appel d'offres à lancer ; trouver des partenaires fiables. Ancien fournisseur dans le 32

Responsable : Jean-Marie Chevassu
Membre : Sandrine Baginski, Franck Clément et Claude Sarrau

5.12. Commission Communication et Site web :

Responsables : Gilles Enjalbert et Ludovic Durand

Concernant le site web, les accès devront être revus, certaines personnes habilitées et formées pour pouvoir l'utiliser au besoin pour alléger la tâche des webmasters (Francis, Christian et Marielle).

Concernant la communication, le Président a l'idée d'une plaquette qui présenterait le CRO, nos 2 pratiques et leurs qualités, les missions, les actions, le partenariat, les résultats obtenus par nos licenciés…
Se pose la question de l'embauche d'un CTFR qui pourrait mettre en œuvre ce projet, entre autre.

Précision : un membre élu responsable d'une Commission ne représente pas son Comité, à l'inverse, un membre élu non responsable d'une Commission représentera son CD.

Toutes les commissions sont sous la responsabilité d'une ou d'un élu, certaines avec les 13 CD représentés d'autres pas, ce n'est pas utile.
Elles gèrent toutes leurs actions prévues au budget prévisionnel et dans le respect dudit budget

Pour les actions non prévues et non exceptionnelles, il n'y aura pas de financement possible.
Lors du prochain CoDir les 11 et 12 janvier, les commissions se réuniront le 1er jour à 9h et devront décrire les actions prévues pour 2025 et estimer leur coût
La Commission des Finances étudiera les propositions le 11/01 en suivant, et le 12/01, elle validera ou pas, ou au besoin, elle soumettra la prise de décision à l'arbitrage du CoDir lors de sa réunion.

Transmettre aux Commissions le montant des budgets utilisés en 2024 pour le 11/01

6. Championnats régionaux :

Le Président présente la répartition des équipes aux Championnats Régionaux Occitanie en diaporama pour 2025-2028.
Il explique le nombre d'équipes qualifiées et leur répartition par Comités pour tomber à 32 à raison de 2 places par CD soit 26 places par catégorie + les 6 restantes calculées à la valeur des résultats de l'année précédente (= au mérite)
Il rappelle que le Tir de Précision a lieu tous les 2 ans ; 2 hommes et 2 femmes qualifiés par département + le champion de région et la championne.
Cette année la championne de Région qualifiée d'office est une licenciée du 31 et le champion régional du 32 est aussi champion de France
Donc le championnat régional de Tir organisé dans l'Aveyron en juin, se fera à 27. Si un CD ne veut pas participer, on enlèvera le nombre de joueurs ou joueuses équivalents mais on garde l'équité par CD.
Cf. Annexe 1, 2 et 3 : championnats (équipes chp régionaux, France, et dispatch des chp région par CD)

7. Les formations à venir

7.1. Elaboration d'une formation « Teneur de table » par la FFPJP

Francis a participé à la réunion proposée. William Roux est responsable et doit former 1 personne par département, sur 2 jours (pédagogie et technique) qui deviendra ensuite formateur de son département.

2 publics pourront alors s'inscrire en formation de Teneur de table :
Les « expérimentés » : avoir déjà tenu 20 graphiques ; coût = 30€ ; durée = 1 jour ½ ; validation sans examen
Et les « non expérimentés » : tronc commun obligatoire ; coût = 60€ ; durée = 1 jour ½ ; examen à la fin
Résultat = ils pourront exercer sur tous types de concours
Pour ½ journée de formation supplémentaire : ils pourront graphiquer sur swiss system et utiliser les inscriptions à l'avance
Ces graphiqueurs formés seront reconnus « officiels » pouvant être rémunérés et protégés par nos textes.

7.2. Formation de délégués pour tous les niveaux de délégations :

Une réunion sera tenue à l'hôtel Pardieu à Lyon début février pour élaborer cette formation. Ludovic représentera l'Occitanie.

8. Finances

8.1. Comptabilité

Suite aux renseignements pris pour permettre au CRO une bonne tenue des comptes, il semble qu'un Cabinet comptable et expert nécessite un budget de 5 à 6 000€ par an.
En parallèle, un organisme associatif au service des Associations pourrait proposer un emploi mutualisé pour un moindre coût.
Ces comptables diplômés mais non experts comptables, pourraient être mis à notre service pour la tenue du Grand Livre à raison de 1 400 à 2 000€ par an
En cas d'embauche d'un CTFR, il nous en coûterait 150€ par an + 20€ par mois pour la gestion complète

<u>La secrétaire administrative</u>, Emmanuelle, travaille 6h/semaine pour le CRO, soit 20% de son temps de travail, le reste pour le CD82
Elle assure le 1er accueil téléphonique, une part du secrétariat et l'archivage. La rencontrer pour se le partage des tâches.

<u>RV banque rapide</u> : délégations de signatures : président, les 2 trésoriers, le vice-président délégué.
Pas de récupération des chéquiers et CB

<u>Actifs du CRO</u> :

- 1 véhicule de fonction C3 ramenée dans le 31, assurance tout conducteur. Le président ne l'utilisera pas ; si quelqu'un devait en avoir besoin ponctuellement, c'est possible ; elle est gardée pour un éventuel CTFR ; A défaut, elle sera revendue.

- 3 ordinateurs achetés en 2022 : un pour le trésorier ; Annie Pesquidoux doit rendre celui qu'utilisait la CTFR et qui lui avait été prêté ; Celui de Marie-Madeleine ~~a été récupéré~~[1].

Gilles pose la question de savoir où sont les 3 ordinateurs achetés par la Ligue Midi-Pyrénées à l'époque sachant qu'il détient le 4ème qui fonctionne parfaitement. Personne ne sait

- Disque Dur Connecté (NAS) :
  Déjà contacté, le prestataire de service doit changer les accès. Il faudra voir le contenu des dossiers actuels et demander une sauvegarde.

- Abonnement téléphonique :
  La Présidente avait choisi de prendre un 2ème abonnement à son nom personnel. Celui-ci est résilié.
  Francis souhaite un téléphone pour lui (demande validée).

8.2. Défraiements :

Une différence est faite entre les membres élus, les représentants des Commissions et les membres de l'AG représentants les CD
Pour les frais d'autoroutes qui ne font pas partie des frais pris en compte par les impôts dans le cadre des dons, le CRO prendra un abonnement péage. Combien de badges ? Francis en prendra 1, voir s'il en faut plus.
Cf. Annexe 4 : frais dirigeants

Questions diverses :

En cas d'absence ponctuelle d'un membre élu du CRO lors d'un CoDir, peut-il être suppléé par une personne du même département et désignée au préalable par la personne absente ?
Qu'en est-il des statuts, d'un droit de vote éventuel, des défraiements …
La Commission des statuts y réfléchira le 11/01/2025

Prochaine réunion des Commissions le 11 janvier 2025 matin puis Comité Directeur le 12 janvier 2025 à l'hôtel Campanile, ZI Plaisance, 30 rue des Ratacas, à Narbonne.

Clôture du CoDir

Francis Ricard Président	Marielle Bex-Gramond Secrétaire adjointe	Christian Gramond Secrétaire général

[1] Rectificatif demandé lors de l'approbation de ce compte-rendu le 12/01/2025 au CoDir de Narbonne. L'ordinateur acheté en 2022 n'a pas été récupéré. Un courrier va être envoyé à M-M Clamens pour le récupérer.